

28 Janvier 2008
Création officielle ELISAN
Comité des régions - Bruxelles



Table ronde sur les Fonds structurels européens

Monsieur Stéphane POUILLY,

Directeur de la direction Europe au Conseil Régional Nord/Pas de Calais

Monsieur LUTZ

Commission parlementaire du développement régional au Parlement Européen

Monsieur Stéphane POUILLY, Région Nord / Pas de Calais

Merci Monsieur le Président. Je vais, en quelques minutes, vous donner un éclairage sur la thématique des fonds structurels européens, thématique très large. Je vais vous donner une photographie courte de la manière avec laquelle ça se passe dans le Nord-Pas de Calais, une région française parmi d'autres et j'aurai plaisir à répondre à vos éventuelles questions. Je suis intéressé de faire cette présentation d'autant plus, comme vous le savez peut-être, on est ici dans la Maison des Régions européennes, que la région Nord-Pas de Calais est une grande région française, qui se veut européenne, et que le Président du Comité des Régions est un ancien président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

En une minute, le Nord-Pas de Calais, qu'est ce que c'est ? Pour ceux qui ne connaissent pas cette région, il s'agit donc d'une région de 4 millions d'habitants. Et c'est vrai que les conseils régionaux en France ont un certain nombre de compétences par la Loi, l'apprentissage, la formation des jeunes, les transports ferroviaires régionaux, la rénovation et la construction des lycées pour l'Education Nationale, mais la région Nord-Pas de Calais a un certain nombre d'ambitions au plan européen dans la gouvernance des fonds européens, et c'est ce que je vais essayer de vous décrire en quelques minutes.

Dans le paysage des fonds européens, nous sommes dans notre région Nord-Pas de Calais éligibles, comme on le dit, à deux objectifs de la politique de cohésion sociale : l'objectif « Compétitivité et Emploi » qui concerne toutes les régions françaises sauf les quatre départements d'Outremer qui sont, eux, éligibles à l'objectif « Convergences », ex objectif 1.

Nous sommes également, dans le Nord-Pas de Calais, très directement concernés, et je vais vous l'expliquer, par la coopération territoriale, les ex-programmes INTERREG. Je crois que c'est un sujet qui doit vous intéresser puisque, dans ces programmes, nous nous inscrivons dans un certain nombre de développement de réseaux européens. Les enjeux financiers, simplement pour vous donner un éclairage qui n'a d'intérêt que pour des comparaisons éventuelles avec d'autres régions ; sur la compétitivité et l'emploi, au niveau européen, vous le savez, 55 milliards d'Euros, la France est le principal pays bénéficiaire, 10 milliards d'Euros et la région Nord-Pas de Calais est la première région française bénéficiaire de ces fonds de l'objectif « Compétitivité et Emploi », à peu près 10 % de l'enveloppe française, c'est à dire 1 milliard d'Euros. Nous sommes de façon plus pratique concernés, et c'est le cas de toutes les régions éligibles à cet objectif « Compétitivité et Emploi », par deux fonds, deux programmes, le FEDER à hauteur de 700 millions d'Euros et le Fonds Social Européen qui vous intéresse directement de par vos centres d'intérêt à hauteur de 380 millions.



Il est fait référence dans le transparent à une notion dite du « bonus Hainaut » sachez simplement pour ceux qui ne sont pas de la région Nord Pas de Calais, parce que cela a été une discussion politique un peu compliquée au plus haut niveau, c'est qu'un petit morceau de la région, c'est à dire les trois arrondissements qui sont au sud du département, au sud du nord. Douai, Valenciennes et Avesnes étaient éligibles à l'objectif 1 et ne le sont plus ; le bonus a donc été une réponse du Conseil européen de décembre pour apporter une sortie financièrement acceptable, on va dire, de cet objectif 1.

Alors qu'est ce qui change dans ces programmes, et je crois que c'est important de vous montrer comment une région comme le Nord-Pas de Calais a essayé de trouver sa place et de tirer les enseignements d'un certain nombre de changements réglementaires : une intervention plus stratégique des fonds structurels et des fonds du FEDER ; vous avez peut être entendu parler dans vos régions respectives de la règle du fléchage, c'est à dire que les règlements et la négociation avec la Commission nous demande d'affecter une majorité de crédits européens sur des thématiques ciblées.

A l'écran, vous voyez que dans notre région, ce n'est pas simple par rapport aux communes, aux agglomérations avec lesquelles nous travaillons. C'est vrai que quand on explique que la majorité des crédits doit relever des priorités dites de la stratégie de Lisbonne, la recherche, le développement, l'innovation, l'amélioration de l'environnement dans les entreprises, c'est la partie de cette stratégie et de tout ce qui tourne autour des énergies renouvelables dans les régions françaises et dans la région Nord-Pas de Calais. Cela a nécessité un vrai travail de discussion pour ne pas sortir trop brutalement du programme FEDER un certain nombre d'interventions qui étaient auparavant pleinement prioritaires.

Le programme FEDER, c'est une illustration, mais qu'on retrouve dans toutes les régions françaises ; en général, ce sont donc des interventions liées à la recherche, l'innovation d'entreprise, l'environnement, l'accessibilité au sens large, et un volet territorial qui est plus ou moins fléché dans les différentes régions. Dans le Nord-Pas de Calais où le tissu urbain et périurbain est important, il doit s'agir de laisser sa place à un certain nombre d'interventions dans les agglomérations et les territoires, un peu ce que faisait URBAN quand il existait dans les régions françaises, mais pas complètement puisqu'on a un tissu urbain beaucoup trop développé pour permettre de répondre complètement aux besoins avec ces crédits FEDER, même s'ils restent importants.

Pour le programme du Fonds Social Européen, même chose, des éléments un peu classiques dans toutes les régions françaises d'autant plus qu'en France, le programme FSE est national ; un seul programme piloté par le Ministère de l'Emploi avec une déclinaison dans chacune des régions françaises, classiquement un certain nombre d'interventions dont un axe dédié à la cohésion et à l'inclusion sociale qui représente 41 % des montants, donc une priorité importante sur ces thématiques-là.

Ce que je souhaitais mettre en avant, c'est le renouveau pour les régions en France et pour le Conseil Régional Nord-Pas de Calais en particulier, comme vous le savez peut-être, il a été décidé par le Gouvernement en France, de conserver l'autorité de gestion des programmes européens au niveau de l'Etat, au niveau des préfets de région, à l'exception d'une région française l'Alsace, dans laquelle une expérimentation se poursuit.

28 Janvier 2008

Création officielle ELISAN

Comité des régions - Bruxelles



Dans les autres régions, les représentants de l'Etat, donc les préfets de région, ont proposé aux collectivités qui le souhaitent de prendre une place beaucoup plus importante, en ayant une délégation de gestion qui prend le nom de subvention globale ; en faisant un rapide raccourci, l'idée étant qu'un morceau des programmes FEDER ou FSE soit géré par une collectivité, à la place de l'Etat et c'est vrai pour le FEDER et pour le FSE ; le Conseil Régional Nord Pas de Calais et le président en son temps ont donc saisi le préfet d'une demande pour gérer grosso modo un tiers des crédits FEDER, ce qui est très important d'autant plus que la demande portait sur la gestion de l'intégralité de l'axe 1, donc dédié aux priorités et aux objectifs de la stratégie de Lisbonne et au niveau du FSE, un petit quart de nos compétences au niveau de la région Nord-Pas de Calais et dans les régions de la formation professionnelle.

A titre d'illustration sur le Fonds Social Européen, que vous connaissez bien, d'autres collectivités en France sont également gestionnaires de subventions globales FSE, les départements au titre de l'insertion des bénéficiaires du RMI ou encore les communes ou les agglomérations qui ont mis en place des plans locaux pour l'insertion et l'emploi, donc outils de coordination ou de parcours d'insertion. Très synthétiquement, la volonté et les arguments politiques qui ont présidé à cette candidature, la volonté de la Région et du Président de la Région de placer les enjeux de la stratégie de Lisbonne au cœur de l'action régionale, sachez par exemple que de par les lois et les textes de la décentralisation en France, certaines régions sont maintenant à même de définir un certain nombre d'outils de planification régionale, le schéma régional de développement économique, le schéma régional des formations.

Les régions pilotent donc un peu la programmation, y compris sur leurs fonds propres de ces politiques économiques et de formation ; et en toute logique, la région a demandé à gérer la partie des fonds européens qui va en conséquence. C'est vrai que c'est une grosse responsabilité puisque sur le milliard d'Euros qui va bénéficier au Nord Pas de Calais, sur ces fonds européens, à peu près un tiers, 350 millions vont être gérés directement par le Conseil Régional à la place de l'Etat, ce qui suscite quelques bouleversements administratifs puisqu'il faut que les régions acquièrent en quelques mois la culture européenne que les services de l'état ont mis de longues années à développer. Il faut le souligner.

Je voulais également, en quelques mots, vous parler d'un autre outil majeur dans les régions, dans les collectivités, dans une région comme la nôtre, qui est la coopération territoriale, un peu méconnue finalement, même si financièrement parlant, ce sont des enjeux quand même assez considérables.

Les programmes INTERREG, d'ailleurs, ont maintenant été installés comme un véritable objectif de la politique de cohésion sociale, le seul PIC finalement, programme communautaire qui non seulement est resté dans le nouveau cadre mais qui est devenu un véritable objectif. Au plan européen et dans les territoires, INTERREG et la coopération se décrit en trois volets, la coopération de proximité dite transfrontalière, vous voyez là que les montants au plan européen sont quand même conséquents, la coopération transnationale sur un certain nombre de grandes zones de coopération, et la coopération interrégionale qui vise à financer un certain nombre de réseaux, et d'échanges en matière de politique publique.



Il s'agit des trois volets A, B et C de la coopération, tels que vous les avez peut-être pratiqués. Sans entrer dans les détails car le paysage du Nord-Pas de Calais est spécifique par rapport à d'autres régions, mais sachez que, de par notre position, nous sommes éligibles bien sûr aux trois volets de cette coopération, la coopération transfrontalière, transnationale, interrégionale. Je ne vais pas rentrer bien sûr dans le détail de ces outils, mais je vais insister sur la complémentarité et l'intérêt pour les opérateurs et les collectivités du Nord-Pas de Calais de trouver leur place, y compris sur ces outils de coopération.

Rapidement, et sans rentrer dans le détail, je vais vous montrer les différentes cartes pour vous confirmer qu'on est sur des espaces de coopération qui sont différents et qui se veulent complémentaires. Sur la coopération maritime, là classiquement le continent, en commençant par le Nord-Pas de Calais jusqu'aux Pays Bas, coopère avec l'ensemble des côtes britanniques, avec un certain nombre de priorités de coopération que je ne vais pas détailler ; le programme suivant, la coopération France-Wallonie-Flandres, classiquement franco-belge, où vous voyez là qu'on a une zone de coopération historiquement forte en projets, en échanges et des moyens en conséquence ; Toujours pour continuer le paysage, la coopération transnationale au titre de l'Europe du nord-ouest où là, on est sur des sujets de coopération, moins de proximité mais plutôt liés à l'aménagement du territoire, aux grands moyens de transport, aux grands enjeux en matière d'environnement, la lutte contre les inondations par exemple ; Et enfin la coopération interrégionale, où là on est sur un espace de coopération unique pour l'ensemble de l'Europe, les 27 états membres, ainsi que deux pays associés.

Cette carte de la coopération, je veux la comparer avec la responsabilité de notre collectivité de la région Nord-Pas de Calais en toute simplicité, vous dire que la région Nord-Pas de Calais a un rôle majeur dans ce paysage européen puisque, sur ces programmes là et sur les programmes INTERREG, la région Nord-Pas de Calais est autorité de gestion, donc responsable de la mise en œuvre directe de ces programmes pour trois de ces quatre programmes, c'est à dire que nous sommes autorité de gestion de la coopération maritime, de la coopération transnationale et de la coopération interrégionale, c'est le seul programme européen, le programme INTERREG IVC pour ceux qui en ont entendu parler, qui vise à développer des réseaux et des échanges en matière de politique publique. Ce programme IVC est géré à Lille par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais, et sur le quatrième programme, la coopération transfrontalière, nous sommes autorité nationale, c'est à dire responsable du partenariat franco-français.

Pourquoi la Région Nord-Pas de Calais et son Président se sont engagés dans cette dynamique ?

Simplement pour confirmer que notre région qui se veut européenne de par sa position, de par sa proximité de Bruxelles, une bonne trentaine de minutes en train, une région très proche de la capitale européenne, on imagine par cette proximité et par ses responsabilités conforter l'image européenne de la région. Sachez que pour ces programmes, nous avons des secrétariats INTERREG, donc des équipes européennes qui viennent de toute l'Europe finalement. Une cinquantaine de personnes, 14 nationalités sont à Lille pour travailler sur ces trois programmes INTERREG au service de la coopération et des partenariats.



Bien sûr, la volonté des élus régionaux est, de par leur responsabilité, de permettre aux acteurs du Nord-Pas de Calais de trouver la meilleure information, une information de proximité, et bien sûr assurer une bonne complémentarité entre ces différents outils de coopération, notamment transfrontalière et transnationale. Je veux terminer en illustrant tout ce paysage institutionnel européen par un exemple concret, d'autant plus concret que ce matin même, si vous ne le savez pas, a eu lieu un moment historiquement important pour la coopération transfrontalière franco-belge puisque Pierre Mauroy installait l'Eurodistrict Lille-Tournai-Courtrai, c'est à dire le premier groupement européen de coopération territoriale, tel que les règlements le permettent.

Cet outil est créé et l'idée est que les projets portés par ce groupement dans le domaine des transports, dans le domaine de l'environnement, dans d'autres domaines du développement économique puissent trouver leur place dans les financements des fonds de la coopération transfrontalière. On se dit que le Conseil Régional, qui est bien sûr membre de ce groupement, et ses responsabilités dans le domaine d'INTERREG, va pouvoir apporter un certain nombre de bonnes réponses à ce type de coopération. Voilà un peu ce paysage à gros traits ; deux grands changements en France, la responsabilité des collectivités et des régions sur les subventions globales et le paysage de la coopération qui mobilise beaucoup les collectivités sur des enjeux financiers, et qui sont pas très importants par rapport aux fonds européens lourds, mais qui sont quand même majeurs quand on regarde un certain nombre de réductions de crédits par ailleurs. Voilà ce que je voulais dire, ce que je voulais vous présenter de façon très rapide, et bien sûr laisser la place à toutes les questions car je ne voulais pas rentrer dans les détails trop « Nord-Pas de Calais », qui ne vous intéressent pas plus que cela. Voilà Monsieur le Président.

Question

Simplement une question sur le Fonds social européen. Il y a quelques années, même très récemment, sur des dossiers de chantier d'insertion, c'est à dire les collectivités qui mettent en place des chantiers et qui donnent la priorité effectivement à des personnes qui sont en recherche d'emploi ou ont perdu leur travail, et pour lesquelles effectivement on a de très bons résultats puisqu'au bout d'un an, on en réinsère un certain nombre dans le domaine public ou privé, et actuellement on vient de déposer un dossier. Nous sommes aidés par l'Etat, par le Conseil Général et il n'y a plus de Fonds Social européen sur ce type de chantier. Alors, les discours doivent s'accorder. On ne peut pas d'un côté dire que l'on va mettre des fonds et aider à l'insertion, et puis d'un autre côté supprimer les enveloppes.

Monsieur Stéphane POUILLY, Région Nord / Pas de Calais

Je suis à l'aise pour vous répondre dans la mesure où, je l'ai dit peut être trop rapidement, dans le paysage français, l'Etat reste autorité de gestion du programme national FSE ; et la région Nord-Pas de Calais et les autres sont un des acteurs sur leurs propres compétences, en l'occurrence la région Nord-Pas de Calais sur la formation professionnelle qualifiante. Néanmoins, puisque ce sont des sujets qui sont aussi discutés dans toutes les régions européennes, françaises et du Nord-Pas de Calais, on est sur un contexte financier du FSE à la baisse.



Quand on compare les montants 2000-2006 avec les montants 2007-2013, selon les régions, on est entre -25 et -40 %, ce qui veut dire que ce qui dit baisse dit choix et arbitrage et c'est vrai que dans la mécanique telle qu'elle a été arbitrée au niveau du gouvernement français, du Premier Ministre de l'époque, la mécanique était de dire sur le programme FSE global nous en réservons, c'est le gouvernement qui arbitre, 60% en subventions globales pour les différentes collectivités compétentes, et 40 % pour les autres projets plus individuels.

Sur les subventions globales, comme je l'ai dit, les régions ont pris leur place, toute leur place, mais rien que leur place ; pour vous donner une illustration, le conseil Nord-Pas de Calais a vu sa dotation FSE diminuer de 30 %. On n'est pas les plus mal lotis, mais on a subi aussi cette baisse significative ; ce qui veut dire que stratégiquement parlant, il appartient à chaque préfet de région d'arbitrer au titre des subventions globales entre la priorité qu'il veut donner au département et aux PLI puisque les Plans Locaux d'Insertion irradiant tout le territoire national, presque 200 P.L.I. en France ; C'est vrai que ce dispositif d'insertion confronté à la réduction des crédits FSE fait qu'en dehors des P.L.I., les porteurs de projets individuels ont du mal à trouver leur place. Tout cela pour vous dire que la seule réponse que je ferai, moi, pour ma région, c'est de regarder si votre projet couvre ou s'inscrit dans une zone couverte par un P.L.I.. Si oui, tant mieux et le P.L.I. devrait vous aider. La logique est bien celle-ci, donc choix à faire.

Monsieur LUTZ, Parlement européen

Merci beaucoup. Tout d'abord quelques mots, d'où je suis et où je travaille. En fait, je suis fonctionnaire au Parlement européen. Je travaille à la Commission Parlementaire du Développement Régional, qui est la commission compétente pour tout ce qui est fonds structurels avant tout. Après, on fait aussi le suivi et on regarde aussi toutes les autres politiques communautaires et leurs impacts sur le développement régional. On a un petit secrétariat, on assiste les députés à faire leur travail correctement et après ce qu'on prépare est adopté par la Plénière, comme c'est souvent le cas dans tous les parlements nationaux. Je vais vous dire quelques mots sur le Parlement européen. Je ne sais pas si vous êtes conscients, nous sommes co-législateur avec le Conseil sur les fonds structurels, donc la nouvelle, c'est que vous êtes tous impliqués dans la mise en œuvre de l'actuel paquet législatif sur les fonds structurels. Cela a été adopté avec le Conseil du Parlement mais quand vous regardez le Traité, au niveau des procédures, c'est assez complexe car on n'est pas encore un vrai co-législateur parce qu'on a un règlement qui passe en codécision, c'est à dire que sur une procédure, on est à pied égal avec le Conseil, et sur d'autres, on a uniquement le droit de donner un avis conforme.

C'est à dire, on ne peut pas amender le texte proposé par la Commission et le Conseil, on peut juste l'accepter ou le refuser ; bien sûr avant de donner notre avis final, nous avons au préalable influencé les négociations pour que le résultat final nous convienne. Je vais anticiper un point. Après, tout cela va changer heureusement avec le Traité de LISBONNE. Pour notre domaine politique, c'est un grand progrès, on avait vraiment besoin de ce traité ratifié parce que pour la première fois, nous aurons vraiment la compétence dans tous les domaines du fonds structurel à pied égal avec le Conseil. La future période, nous, le Parlement, serons à pied égal du Conseil, impliqués dans la négociation de tous les règlements ;



c'est un changement majeur qui rend la politique plus démocratique. Qu'est ce qu'on fera maintenant car le paquet législatif est adopté ? On pourrait être au chômage pendant 7 an ; non, on travaille quand même, on fait pas mal de rapports d'initiatives, ou on regarde à la mise en œuvre des fonds structurels, le suivi, ou on fait des propositions d'amélioration, ce qu'on peut faire pour que cela se passe mieux. Ensuite, le grand sujet que nous commençons maintenant, c'est préparer l'avenir car 2014 s'approche ; il y a la révision à mi-parcours budgétaire.

C'est déjà avec le Forum de Cohésion l'année dernière que la Commission a lancé le débat public, et nous nous mettons à commencer à réfléchir sur l'avenir de la politique de cohésion. Troisième point de ce que nous faisons, nous donnons beaucoup d'avis sur d'autres propositions d'autres domaines politiques, mais qui ont un impact fort sur le développement régional. Il y a plein de politiques dans le domaine de l'agriculture, de l'énergie, du transport, etc., qui ont un impact sur les territoires et sur les perspectives de développement des régions. Voilà nos trois compétences en gros, nos trois activités principales. Maintenant brièvement, je voudrais juste vous dire que, lors des dernières négociations, si vous avez quand même obtenu pas mal de choses du Conseil, c'est grâce à la position de négociation du Parlement que le principe de partenariat a été renforcé dans le règlement ; c'est aussi grâce aux interventions du Parlement que vous avez obtenu plus d'effort pour la coopération territoriale, donc l'objectif 3. Et aussi nous tenons à renforcer la dimension urbaine dans les divers règlements.

C'était un petit résumé de la différence du Parlement vis à vis du Conseil. Je vais vous dire brièvement les bases du futur. Cela s'est déclenché officiellement avec le Forum de Cohésion en septembre 2007, et cela suit maintenant avec la Présidence slovène qui a aussi diverses activités, conférences, sur le sujet. Nous aussi, nous avons adopté la semaine dernière, mercredi, deux rapports importants qui sont liés à l'avenir ; un rapport sur l'Agenda Territorial et sur la Charte de LIEPSIG sur les villes durables. Il y a un programme d'action qui est adopté par le Conseil. Nous avons analysé le programme d'action adopté par le Conseil et proposons quelques mesures pour mieux l'appliquer et le renforcer ; et tout cela joue déjà dans le bas de l'avenir de cohésion car on pense qu'il vaut mieux prendre en compte la cohésion territoriale, la dimension territoriale dans la future politique de cohésion et aussi trouver de nouveaux modes de fonctionnement, les encourager pour une meilleure mise en pratique.

On parle beaucoup notamment en ce moment de l'approche intégrée, c'est à dire une coopération étroite entre les différentes zones et les différents niveaux du Gouvernement. Ensuite, nous avons adopté un autre rapport sur le quatrième rapport de cohésion représenté par la Commission qui va dans le même sens. On voudrait une politique de cohésion pour l'ensemble des territoires européens, et également on voudrait voir une meilleure prise en compte du nouvel objectif qui est également introduit par le Traité de LISBONNE, la cohésion territoriale. On voudrait que ce concept soit mieux défini et mieux pris en compte dans l'avenir. Autre point, sans trop dire sur les futures positions du Parlement, on songe aussi à mieux intégrer le développement rural dans la politique de cohésion. Actuellement, les compétences sont séparées et je crois qu'à long terme on va plus vers une meilleure intégration, une meilleure coordination des deux politiques. Voilà.

28 Janvier 2008
Création officielle ELISAN
Comité des régions - Bruxelles



Juste pour résumer, je veux souligner encore une fois que le Traité de LISBONNE est très important pour nous ; cela va amener un grand changement pour la prochaine politique de cohésion notamment, car maintenant la cohésion territoriale est devenue un objectif à part égale, à coté de la cohésion territoriale économique. Ensuite, le principe de subsidiarité a été reformulé pour prendre en compte le niveau local et régional, ce qui est très important aussi car jusqu'à maintenant les traités étaient un peu aveugles à l'égard de ces échelles du Gouvernement. Dernier point, l'uniformisation de la procédure législative et la soi-disant procédure normale législative qui s'appliquera dans tous domaines pour l'avenir. Cela vous donne l'idée que le poids du Parlement lors des prochaines négociations va encore augmenter. Sinon, je suis à vous maintenant pour des questions plus spécifiques.

Pour en savoir plus :

[La politique régionale de l'Union européenne](#)

[Le fonds européen de développement régional - FEDER](#)

[Le fonds social européen - FSE](#)

[Coopération territoriale](#)

Le guide de l'UNCCAS

[L'Europe au service du développement de l'action sociale locale](#)